

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 26 septembre 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORÉ représenté par Roland GIBERTI - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Nicolas ISNARD - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

### **TRA 010-6572/19/BM**

#### **■ Demande de subvention d'investissement relative à l'opération "Etude et réalisation d'une voie verte le long des Berges de l'Huveaune" MET 19/12253/BM**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans de nombreuses réalisations au sein de ses territoires. Certains des investissements qui traduisent les politiques publiques métropolitaines peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers, ou privés. Il importe en conséquence de solliciter, dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement, leur participation.

Adopté le 20 juin 2019, le Plan Vélo Métropolitain pose l'objectif de doubler la part modale du vélo dans les déplacements du quotidien d'ici à 2024. Composé de 3 axes et de 15 actions, ce Plan a notamment identifié comme action prioritaire la réalisation d'un réseau de 16 lignes vélos sécurisées sur le territoire. Ce réseau ambitionne la réalisation d'itinéraires vélos continus et sécurisés. Séparation des modes, qualité des revêtements, gestion des intersections, lisibilité et services associés sont les qualités des aménagements recherchés.

Sur Marseille, 8 lignes ont été identifiées comme étant à fort enjeu et potentiel de report modal avec un traitement considéré comme prioritaire.

La ligne 2 : Est Huveaune « Les plages-Valentine/Barasse-Aubagne » représentant un linéaire d'environ 19 km fait partie des lignes avec une priorité de réalisation à échéance 2024. Ce projet consiste à réaliser « une voie verte » sur les Berges de l'Huveaune. Elle a pour objectif de desservir : Les Plages, Dromel,

Signé le 26 Septembre 2019  
Reçu au Contrôle de légalité le 02 octobre 2019

Saint-Loup, La Pomme, La Valentine/Barasse, La Penne-sur-Huveaune et Aubagne. Elle s'inscrit dans le réseau national des véloroutes et voies vertes.

La Métropole Aix-Marseille-Provence, à ce jour pleinement compétente pour réaliser une voie verte sur la commune de Marseille s'appuie sur l'étude de faisabilité réalisée par la Ville pour cadrer les objectifs et le contenu de la réalisation attendue.

Le présent projet émerge à l'opération globale de « création du réseau vélo », opération d'investissement n°2019103100, créée le 20 juin 2019 pour un montant de 36 000 000 euros TTC.

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière, et à signer tous les documents y afférents.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 10 843 800 euros HT.

Le Plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Etat « AAP Continuité cyclable »	20 %	2 168 760 euros
Région « Schéma régional des véloroutes et voies vertes »	30 %	3 253 140 euros
FEDER	20 %	2 168 760 euros
Métropole Aix-Marseille-Provence « Autofinancement »	30 %	3 253 140 euros
TOTAL HT		10 843 800 euros

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.
- La délibération FAG 21-5718/19/CM du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n°TRA 002-6407/19/CM du 20 juin 2019 qui a ouvert le volume d'AP 191180BP relative à l'opération Réalisation du réseau vélo.

**Oui le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

Signé le 26 Septembre 2019  
Reçu au Contrôle de légalité le 02 octobre 2019

**Considérant**

- Qu'il convient de procéder à la réalisation de l'opération suivante : Création de la voie verte des Berges de l'Huveaune

**Délibère**

**Article 1 :**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union Européenne, l'Etat, la Région Sud Provence-Alpes-Côte-D'azur, le Département des Bouches-du-Rhône, les communes membres de la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, l'ADEME, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, notamment toute convention d'exécution de subvention, pour la réalisation de cette opération.

**Article 2 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement sur budget principal de la Métropole Aix-Marseille-Provence de l'EST du CT1 - section d'investissement – Natures 2031 – 21728 - 21753 2019 et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence. Sous politique C 210 - Opération : 2019103100.

Les recettes correspondantes seront constatées en section d'investissement sur le Budget Principal de la Métropole Aix-Marseille-Provence 2019 et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Nature 1311 – 1312 – 1317 – Sous politique C 210–Code opération n° 2019103100.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué  
Transports, Mobilité et Déplacements

Roland BLUM